

Infos éolien

Crête de Moini



Daniel POULET, maire de Lombard

Le projet de Zone de Développement Eolien a ceci d'exceptionnel qu'il associe trois communes sur deux communautés de communes (Val Saint Vitois et Canton de Quingey.) Ensemble Lombard, Quingey et Byans vont développer un projet qui visera à la création du deuxième parc éolien du Doubs.

C'est une véritable opportunité pour nos territoires qui contribueront ainsi au Grenelle de l'environnement, en apportant à leur échelle une réponse au besoin en énergies nouvelles.

L'éolien est aujourd'hui un moyen en plein développement, de produire de l'électricité, que ce soit dans des secteurs ventés à l'intérieur des terres (Moini 565 m) ou en pleine mer. Cette source de production d'électricité, dite énergie renouvelable, n'est pas la seule ; la plus connue est l'énergie hydraulique à partir de barrages (Voglans dans le Jura) ou au fil de l'eau des rivières (Châtillon sur Lison dans le canton de Quingey) ou encore le photovoltaïque et la biomasse. Ces énergies renouvelables ne concernent en France qu'environ 25 % de la production d'électricité, le reste étant produit par le nucléaire et à la marge par le fuel, le charbon et le gaz. Elles sont donc appelées à se développer dans les prochaines années et contribuer au « mixte énergétique » qui signifie diversifier les modes et sources de production de l'électricité. Notre projet va donc contribuer à la production d'énergie renouvelable.

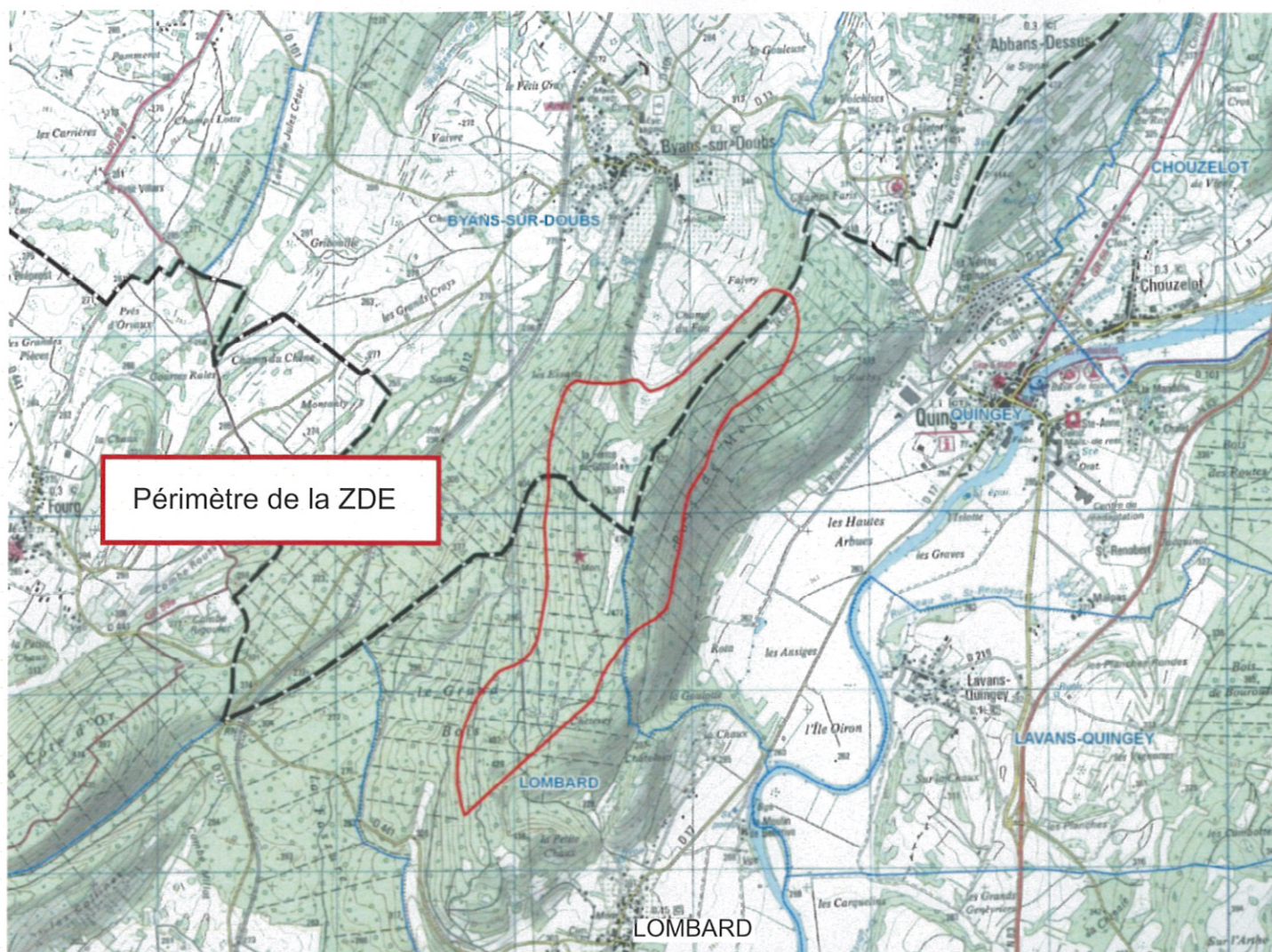


*Jacques BREUIL,
maire de Quingey
conseiller général du Doubs*



Didier PAINEAU, maire de Byans-sur-Doubs

La création d'un parc éolien est soumise à de nombreuses exigences légales et réglementaires. Nous avons étudié en détail la proposition de la société Opale, en s'adjoignant les conseils de juristes et les préconisations du Conseil Général. Toutes nos demandes de modifications ou de clarifications du bail qui nous liera à la société Opale ont été prises en compte par cette dernière. C'est ainsi que nous avons pu faire adopter par le conseil municipal la signature d'une promesse de bail. Nous communiquerons régulièrement à chaque échéance de ce projet.



13 mai 2011 - Signature de la promesse de bail

Le vendredi 13 mai, les maires des 3 communes ont signé avec la société Opale une promesse de bail emphytéotique. Cet acte, largement relayé par la presse (6 articles et 2 sujets sur internet), constitue la première étape d'un calendrier qui se déroule sur plusieurs années (voir ci contre). Il permet à notre partenaire de développer toutes les mesures qui valideront ou infirmeront la viabilité du projet : mesure du vent, étude d'impact sur la faune, la flore et l'environnement.

La société OPALE

Opale Énergies Naturelles, basée à Fontain, est aujourd'hui un acteur reconnu dans l'identification, le développement et l'audit de projets éoliens. L'équipe mobilise son savoir-faire au service d'un même projet : développer l'énergie éolienne avec le souci de l'excellence et du respect des territoires. Dans la continuité de son engagement en faveur des énergies renouvelables, Opale a développé une compétence unique dans le développement de projets collectifs de méthanisation à partir d'effluents agricoles.

Calendrier du projet

Été 2011 : Dépôt du dossier de création de la Zone D'activité Eolien (ZDE) à la préfecture du Doubs et lancement des études d'expertises naturalistes (faune, flore) pour une durée minimum de un an.

Automne 2011 : Réunions publiques pour la CCVSV à l'instar de la réunion de février dernier à la Communauté de Communes du canton de Quingey.

Fin d'année : Installation du mât de mesure du vent à Lombard (Monument des aviateurs) pour une année complète d'étude des vents.

Printemps 2012 : Après l'obtention de la ZDE, lancement des études techniques d'accessibilité, d'acoustique et de raccordement.

Fin 2012 : Après retours des expertises naturalistes et techniques, dépôt du permis de construire (un an d'instruction)

Fin 2013 : Obtention du permis de construire, début des travaux.